



Règlements concernant les parties différées (pré-jouées)

Un joueur peut pré-jouer ses parties en cas d'absence afin de ne pas pénaliser son équipe.

N.B. Aucune partie post-jouée ne sera acceptée afin de permettre à Quilles Mont-Joli de publier le plus rapidement possible le classement après que le programme en cause soit joué.

Fonctionnement :

-Le joueur peut pré-jouer ses parties selon la disponibilité des allées pendant les heures d'ouverture de la salle. Exceptionnellement et sur entente, les parties pré-jouées pourront se faire en dehors des heures d'ouverture.

-Les conditions d'allées seront celle du moment.

-Le joueur doit annoncer à la personne à l'accueil qu'il vient pré-jouer ses parties et spécifier la ligue en cause.

-Le coût et le fonds de ligue seront réclamés au joueur. La feuille de pointage et l'argent seront placés dans une enveloppe à son nom et identifiée à la ligue avec la date du jour.

-Le joueur peut, mais il doit le spécifier, prendre une partie de pratique comme réchauffement et seulement les 3 ou 4 parties suivantes seront retenues pour le pointage inscrit à la ligue.

-Un joueur qui doit s'absenter régulièrement en raison de son travail (ex. : tous les 3^e mardis du mois) ou qui peut être rappelé au travail à la dernière minute peut pré-jouer et mettre en banque des parties.

-La banque de parties pré-jouées **sera valide pour une période maximale de 2 mois**, après ce temps, le joueur devra refaire sa banque. L'argent ramassé lui sera remis moins le coût des parties (9.00\$ = 3.00\$ x 3 parties). Advenant que plusieurs parties pré-jouées respectant la période maximale de 2 mois soient en banque, **les parties pré-jouées les plus anciennes seront utilisées en priorité.**

-Un joueur qui évolue dans plusieurs ligues peut pré-jouer seulement 1 fois ses parties (3 ou 4), appliquer son pointage à plusieurs ligues et payer pour chacune des ligues concernées. Exemple: pour la chasse, vacances ou autres motifs.

-Un joueur peut pré-jouer durant une ligue à condition qu'il est avisé la personne à l'accueil et payé son droit de jeu de la ligue ou il sera absent AVANT LE DÉBUT DE LA LIGUE.

N.B. Si un joueur est plus souvent en partie pré-joué que présent dans sa ligue, la salle pourra refuser le droit de pré-jouer et le joueur pourrait perdre son statut de joueur régulier pour celui de joueur substitut.

Révisé 29 août 2017